

Extrait 8

# Carrés Monthomiens

Légitimité (agir, ne pas agir dans la)

# Carrés Monthomiens

La boussole  
de la pensée humaine

Monthome

Auteur : Monthome - ISBN 9791023711264

Free

BOOKINER 



Auteur : Monthome

[www.bookiner.com](http://www.bookiner.com)

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

# Carrés Monthomiens

## Extrait 8

### Légitimité (agir, ne pas agir dans la)

**Cette thématique comprend une série de 12 questions avec 4 axes de réponses pour chaque question posée, soit au total 48 axes de réponses. Pour réaliser votre équation personnelle vous devez choisir un minimum de 12 positions.**

#### Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

## 8. Légitimité (agir, ne pas agir dans la)

Bien avant le recours à la légalité qui provient en grande majorité des partis dominants successifs au pouvoir, étant ainsi d'essence totalement artificielle, externe, partisane, voire résultant de la simplification systémique, préexiste la légitimité qui est d'essence naturelle issue de la complexité du fonctionnement intime du vivant en matière de libertés, de droit, de justice et d'équité. Sauf à considérer que l'humain est irrémédiablement immature et imparfait l'obligeant à subir la tutelle du système, en quoi la légalité est-elle plus efficiente que la légitimité chez l'homme moderne ? Dès lors, la question fondamentale qui se pose à l'humanité est de savoir si, chez l'homme ou la femme disposant de discernement dans la décision et de sens des responsabilités dans le comportement, la légalité doit primer sur la légitimité ou si la légitimité doit d'abord primer sur la légalité, sachant que les conséquences et les effets induits ne sont pas du tout les mêmes ?

### 1. Qu'est ce qu'un acte légitime ?

- a. Un acte sensé relevant directement du traitement naturel du fait dans l'intelligence de la situation et la réciprocité.
- b. Un acte fondé sur le discernement humain, le courage d'agir et la dignité humaine, au coeur même de la situation.
- c. Un acte d'affirmation volontaire s'opposant à la peur d'agir par soi-même et/ou à la soumission aux règles du système, à la loi de la collectivité et/ou à l'autorité de tutelle.
- d. Le parfait contraire de l'instinct et de la pulsion immature.

### 2. Est-ce que l'acte légitime doit être obligatoirement consacré, reconnu, admis au même titre que la loi ?

- a. Oui, car l'inspiration de l'acte légitime en provenance de l'individu sain et du citoyen adulte relève de son discernement et de son esprit de responsabilité dans l'acte et la situation. Lui seul est alors le mieux placé pour juger de son comportement dans son caractère de nécessité, de spontanéité, d'efficacité, d'évidence.
- b. Non, car la bonne loi (en théorie) est la référence suprême applicable à tous et de manière identique, consacrant la dominance effective du droit collectif sur le droit positif applicable au cas de chaque citoyen lambda.
- c. Oui, car entre la causalité primaire fondant l'application usuelle de la loi et la complexité du sourcing causal animant la globalité de l'acte et du fait légitime, il existe une telle distance que toute systématisation simpliste en faveur de la lettre de la loi ne peut qu'appauvrir le rapport profond à l'équité dans la justice humaine.
- d. Non, car en toute société le citoyen prime d'abord sur l'humain et que la loi émanant du collectif s'applique d'abord aux droits et devoirs du citoyen faisant ainsi que le rapport ciblé à l'humain, donc à la légitimité différenciée, devient secondaire, voire non souhaitable.

### 3. Est-ce que l'acte légitime doit être obligatoirement aligné sur la raison du droit ?

- a. Non, car la raison du droit est toujours réductrice dans ses fondements culturels et sociopsychologiques, alors que la légitimité est fondée sur un rapport complexe à l'intelligence de la situation : prise de décision, recours à des valeurs, motivation du passage à l'acte, intuition, intime conviction...
- b. Non, car la raison du droit ne peut tout recouvrir de manière objective dans la complexité des intentions et des faits en réduisant ainsi forcément l'application de la loi à certains procédés, actes et décisions plus normatifs, dogmatiques ou politiques, que justes et équitables.
- c. Non, car sur le fond il existe avant et après la raison du droit, et/ou la lettre de la loi induisant une approche indifférenciée des individus, l'esprit du droit et de la loi qui induit de la différenciation des individus rejoignant alors la légitimité naturelle.
- d. Oui, car cela permet d'uniformiser sous l'angle moral, comportemental, réglementaire et judiciaire, les actes de chacun, par conséquent d'éviter de compliquer la procédure du jugement.

#### **4. Comment doit pouvoir s'appliquer l'acte légitime émanant de l'individu adulte discerné ?**

- a. Sous contrôle du discernement et du self-control dans l'autonomie de jugement et la liberté de décision.
- b. Par l'affirmation de soi et le passage à l'acte dans l'esprit de responsabilité avec l'intime conviction de devoir agir.
- c. Par pur instinct de survie sous condition de défense de son intégrité physique, morale, patrimoniale et/ou celle d'autrui en danger ou en difficulté.
- d. Selon les règles de l'art, les codes, les usages, les procédures et lois collectives en place.

#### **5. Est-ce que l'acte légitime est davantage générateur d'entropie ou d'erreur que l'acte légal ?**

- a. Non, car tout acte légitime fondé sur l'intelligence de la situation et le discernement tend à s'autodiscipliner par lui-même en respectant les limites à ne pas dépasser, en s'arrêtant de lui-même, en sachant ce qu'il convient de faire ou pas, en objectivant les risques réels et les conséquences de la situation, le plus souvent dans un courage mental et moral.
- b. Non, car le bon ressenti et/ou le bon jugement humain est toujours plus fin, subtil et adapté à la situation, grâce aux connexions de milliards de neurones en temps réel, que toute forme d'indication préventive ou d'interdiction émanant d'un code commun, d'une règle générale ou d'une loi générale.
- c. Oui, car moins l'individu est adulte et encadré, moins il est formaté et/ou matricé aux règles dominantes du système, plus il existe chez lui un réel risque de dérive morale, civique, comportementale, l'amenant à produire des actes générateurs d'entropie, de conflit ou d'erreur au sein de la collectivité.
- d. Oui, car c'est le strict respect de la légalité qui éclaire le mieux la bonne voie à prendre pour tous, faisant que celui qui sort des sentiers battus et balisés est porteur de risque de déviance et de contamination attitudinaire et/ou comportementale pour les autres.

#### **6. Pourquoi l'acte légal subroge-t-il le plus souvent l'acte légitime ?**

- a. Parce que l'individu est fondamentalement considéré, sous l'angle du système et des institutions, comme un enfant, un adolescent ou une personne insuffisamment mature pour agir librement dans une totale affirmation de soi au risque alors de devenir incontrôlable dans la portée de ses actes et décisions.
- b. Parce que l'exercice de tout pouvoir institutionnel suppose à la base, discipline, obéissance, conditionnement des comportements et formatage des esprits conduisant au recours de la règle et de la loi, alors que la légitimité se fonde, elle, sur l'expression autodisciplinée et discernée des capacités cognitives et de jugement.
- c. Parce que tant que le modèle sociétal dominant fait prévaloir l'égalité pour tous et en tout, ainsi que les devoirs avant les droits, il s'oppose *de facto* à la libre expression de la légitimité contraignant ainsi l'action et le passage à l'acte, à une obligation de normalisation et de standardisation.
- d. Parce que tant qu'une grande partie des individus formant la collectivité se considère comme entièrement redevable du système, elle croit normal d'en accepter les règles de gouvernance, d'autorité et de sanction, à l'instar de l'enfant soumis et encore inabouti dans sa personnalité qui accepte contraint et forcé la directivité et le rôle normatif du père.

#### **7. En quoi le recours à la légitimité traduit-il un comportement beaucoup plus adulte et affirmé en société ?**

- a. Parce que la légitimité est un acte offensif d'expression libertaire dans l'attitude et le comportement qui oblige à s'exposer complètement au lieu de se protéger derrière le masque ou le bouclier de la loi.
- b. Parce que la légitimité puise son sens à la source même de l'intelligence relationnelle, de la conscience d'être et d'agir, de la prise de décision et des conséquences à assumer.
- c. Parce que la légitimité consacre le passage de l'être dépendant à l'individu indépendant, de l'individu inabouti à l'individu suffisamment abouti.

- d. Parce que chez l'homme moderne et éduqué le recours à la légitimité suppose une avancée démocratique forte, alors que chez l'homme frustré, primaire, inabouti, elle traduit au contraire des instincts mal maîtrisés nécessitant un encadrement normatif, légal et réglementaire, limitant *de facto* le champ d'expression démocratique.

### **8. La légitimité est-elle corrélative du niveau réel de démocratie ?**

- a. Oui, car la permissivité et l'intensité de son recours dans le quotidien de la vie traduit exactement la confiance (ou non) du système dans le citoyen, par conséquent dans la qualité (ou non) de l'homme et de la femme derrière le citoyen.
- b. Oui car, à l'opposé, plus un système est directif ou totalitaire, plus il impose la légalité et la norme comme mode prioritaire de référence dans le comportement des individus.
- c. Oui car, par essence, la démocratie est plutôt favorable à la défense de l'homme et du citoyen, donc à la satisfaction de ses besoins et attentes, donc au fonctionnement naturel et légitime de ceux-ci.
- d. Non, à l'évidence, dès lors que l'individu privé ou public se comporte en brute, en animal, de manière frustrée, grossière, prouvant là le peu de respect pour autrui et la démocratie.

### **9. Doit-on, selon les circonstances, privilégier l'acte légitime face à l'acte légal ?**

- a. Oui, pour l'ensemble des circonstances ayant un rapport direct avec la survie, la nécessité, l'évidence, le bon sens, la défense de valeurs et/ou lorsque l'efficacité est au rendez-vous.
- b. Oui, pour rappeler régulièrement au collectif et aux institutions du système que l'humain derrière le citoyen adulte est et doit rester le centre de décision en société.
- c. Oui, dès lors que la décision et le passage à l'acte engagent pleinement la responsabilité de l'individu en toute connaissance de cause.
- d. Non, car la loi doit s'appliquer à tous de la même manière en théorie même si, dans la réalité, la confusion des genres est manifeste dans le traitement judiciaire ou discrétionnaire de nombreux cas.

### **10. Pourquoi la légitimité n'est pas dans le sens de la mentalité dominante des hommes ?**

- a. Parce que sans véritable force morale l'individu préfère un traitement indifférencié commun à tous, qu'un traitement différencié où il se sentirait alors seul et isolé dans les faiblesses et les fragilités de son rôle de citoyen.
- b. Parce que tant que l'homme n'est pas formé, éduqué dans la culture du risque, sauf tempérament naturel, il démontre alors spontanément une propension à subir, réagir, suivre, se défendre, faire comme les autres, plutôt qu'à être proactif indépendant et offensif.
- c. Parce que tant que le besoin d'appartenance et d'identification est plus fort que le besoin d'autonomie et d'indépendance, l'individu a besoin de se fondre dans le même moule qu'autrui et inversement.
- d. Parce que tant que la culture du système conditionne une certaine vision du monde et des choses, il est difficile de s'échapper de cette emprise qui favorise un espace connu et normé contre la perspective d'un espace libertaire plus grand mais aussi plus risqué et incertain.

### **11. Pourquoi préfère-t-on habituellement se référer à la légalité et à la normativité, plutôt qu'à la légitimité dans la conduite de ses actes ?**

- a. Par défaut d'aboutissement, d'affirmation de soi, de difficulté à oser et/ou par forte inhibition dans la prise de risque du passage à l'acte.
- b. Par l'emprise formatée du raisonnement à respecter et à obéir à l'autorité de la loi, plutôt que de s'y opposer dans une libre exécution sans filet protecteur.
- c. Par allégeance au système et délégation de sa propre impéritie en faveur de solutions légales clés en main.
- d. Par la force inertielle des habitudes et des usages collectifs.

**12. Quels types d'homme et de femme devraient pouvoir se référer à la légitimité de leurs actes, pensées et comportements et quels sont ceux qui doivent absolument se voir appliquer la légalité ?**

- a. La légitimité en priorité pour l'homme et la femme aboutis maîtrisant couramment leur comportement, leur jugement, leurs pulsions, leurs instincts, leur égoïsme.
- b. La légitimité pour celui et celle qui démontre clairement du discernement et de la réponse juste et proportionnée au moment du passage à l'acte.
- c. La légalité pour tous ceux qui sont excessifs dans le verbe, le comportement et l'action, ainsi que pour tous ceux qui démontrent une évidente immaturité dans le jugement et le sens de la réalité, une forte subjectivité, de l'agressivité manifeste, de la passivité évidente, de la manipulation froide et calculatrice.
- d. La légalité sans condition pour tous les fanatiques, illuminés, fous de dieu, criminels avérés, tyrans, pervers, récidivistes et multi-récidivistes, collaborateurs et servants du système...